

CME (Comité Médical d'Établissement)

Elle contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi qu'à l'élaboration des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers. Elle est consultée et informée entre autre sur le rapport annuel d'activité, le projet de soins, le projet médical et d'établissement, les projets d'investissement, l'EPRD⁽¹⁾, le CPOM⁽²⁾, l'organisation interne, les EPP⁽⁵⁾...

CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur)

Sous-commission de la CME pour améliorer la qualité de prise en charge préventive, curative et palliative de la douleur des patients/résidents.

COVIRIS (Comité des Vigilances et des RISques)

Sous-commission de la CME qui assure la gestion globale de tous les risques pouvant survenir dans l'établissement : coordonner les différentes vigilances mises en place (hémo, pharmaco, matério, identito).

COMEDIMS

(Commission du Médicaments et des Dispositifs Médicaux Stériles)

Sous-commission de la CME qui participe à la définition de la politique du médicament (dont CBU⁽³⁾) et des dispositifs médicaux stériles.

CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales)

Sous-commission de la CME qui définit la politique de lutte contre les Infections Nosocomiales appliquée par l'ensemble des professionnels dans le cadre de la gestion des risques.

CLAN (Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition)

Sous-commission de la CME qui conseille en matière de qualité et sécurité de l'alimentation et la nutrition des patients et personnels.

CREX (Comité de Retour d'EXpérience)

Méthode de gestion de la sécurité des soins, c'est une démarche collective et organisée d'analyse des événements indésirables survenus dans un contexte de soins. Il vise à la recherche des causes et la mise en œuvre d'actions correctives impliquant tous les acteurs.

CU (Commission des Usagers)

Elle veille au respect des droits des usagers, facilite leurs démarches, et contribue par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des patients et de leurs proches.

CVS (Conseil de la Vie Sociale)

Il émet des avis et formule des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'EHPAD, notamment l'organisation de la vie intérieure, les activités, l'animation l'entretien, l'affectation des locaux. les projets de travaux d'équipements/de restructuration.

Conseil de Surveillance

Il se prononce sur l'orientation stratégique et la santé financière de l'établissement et exerce un contrôle permanent de la gestion. Il est consulté sur la politique qualité de l'établissement et en matière de coopération.

Directoire

Il conseille le directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement. Il approuve le projet médical.

KEZAKO ?

- ⁽¹⁾ EPRD : Etat des prévisions des recettes et des dépenses
- ⁽²⁾ CPOM : Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- ⁽³⁾ CBU : Contrat du Bon Usage des médicaments
- ⁽⁴⁾ PGFP : Plan global de financement pluriannuel
- ⁽⁵⁾ EPP : Evaluation des Pratiques Professionnelles

CTE (Comité Technique d'Établissement)

Il est consulté entre autre sur le projet d'établissement, l'EPRD⁽¹⁾, le PGFP⁽⁴⁾, la politique sociale, la politique d'amélioration continue de la qualité des soins et de la gestion des risques.

CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail)

Il contribue à la protection de la santé et à la sécurité des agents, et participe à l'amélioration des conditions de travail et l'hygiène des locaux.

DU (Document Unique)

Le groupe Document Unique travaille sur l'évaluation et la gestion des risques professionnels au sein de l'établissement.

COPIL RPS

(Comité de Pilotage des Risques Psycho-Sociaux)

Il travaille sur l'identification des risques psycho sociaux et sur la mise en œuvre d'actions préventives en lien avec le groupe DU et CHSCT.

Commission de formation

Elle met en place le plan de formation selon le budget pour l'année à venir et vérifie sa mise en place.

CAPL (Commissions Administratives Paritaires Locales)

CAPD (Commissions Administratives Paritaires Départementales)

Les CAP sont compétentes concernant la titularisation, la carrière, le changement d'échelon, l'avancement et la notation du fonctionnaire ainsi que la discipline dans sa formation restreinte.

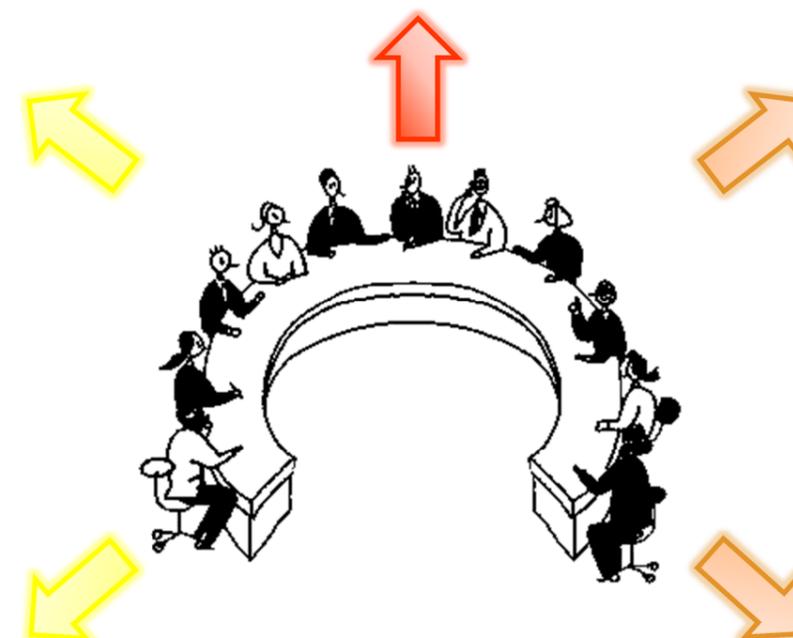
Commission d'examen accidents de services / maladies professionnelles

Elle examine les accidents de service et demandes de maladie professionnelle des agents titulaires afin de reconnaître ou non l'imputabilité au service.

CSIRMT

(Commission des Soins Infirmiers et Rééducation Médico Techniques)

Elle est consultée sur l'organisation générale des soins, la formation et l'évaluation des professionnels, ainsi que sur les thématiques de qualité et de sécurité des soins.



Les instances au Centre Hospitalier Jean Coulon

